

Vu le Code de l'Éducation ;

Vu le décret n°2012-614 du 30 avril 2012 portant création de l'université de Nîmes ;

Membres du conseil en exercice ayant voix délibérative :	25
Membres présents ayant voix délibérative ou voix consultative :	21
Membres présents ayant voix délibérative :	18
Dont Membres représentés ayant voix délibérative :	4
Quorum :	13

Le conseil d'université a pris la délibération suivante à l'unanimité :

Considérant qu'il appartient au conseil d'université de se prononcer sur les grandes orientations budgétaires, le conseil d'université a pris la délibération suivante à l'unanimité :

Les grandes orientations budgétaires telles que décrites dans la lettre de cadrage du président de l'université annexée à la présente délibération sont approuvées.

Fait à Nîmes le 10 juillet 2024

Le président de l'université de Nîmes

Benoit ROIG

**Secrétariat de la
présidence**

Courrier N°2024-2015

Affaire suivie par :
Direction des affaires
financières

Le président de l'université de Nîmes

à

Mesdames et Messieurs les vice-président(e)s
Mesdames les directrices de département
Mesdames et Messieurs les chef(fe)s de service

Objet : Lettre de cadrage budgétaire 2025

Comme chaque année, la présentation de la lettre de cadrage au conseil d'université est un moment important puisqu'il fixe les orientations pour l'année à venir.

La procédure budgétaire a été initiée en mai dernier avec le débat d'orientation budgétaire (DOB).

1. Préambule

Le budget 2025 fera l'objet d'une préparation différente compte tenu des évolutions institutionnelles en cours et la création de l'établissement public expérimental. Les projets de décret et les statuts validés lors de la séance du conseil d'université du 24 mai précisent les dispositions transitoires en matière budgétaire. L'article 7 du projet de décret indique que le Président prépare le budget 2025.

Ainsi, le dialogue budgétaire réalisé chaque année avec les responsables de crédits et qui se déroule durant le dernier trimestre de l'année n'aura pas lieu. Ce dialogue sera reporté en début d'année 2025 après l'installation des différents organes du futur établissement public expérimental et donnera lieu à un budget rectificatif dans le premier trimestre de l'année.

2. Contexte de préparation budgétaire

Comme chaque année, une analyse comparative du budget demandé par les responsables de crédits en 2024 et la consommation réelle des moyens financiers sera effectuée et déterminera les montants qui seront inscrits au budget 2025.

Tout en faisant évoluer son organisation institutionnelle, l'objectif sera de rester fidèle à la trajectoire de ces dernières années. En 2025 comme depuis 2020, il sera nécessaire de maîtriser les dépenses de fonctionnement et de masse salariale.

Le budget d'investissement sera réduit car l'année 2025 devra intégrer l'antenne de Mende et de installer l'établissement public expérimental. La rénovation des amphithéâtres du site Vauban et de la bibliothèque universitaire se poursuivra car ces travaux ont été phasés sur plusieurs années.

Concernant le CPER 2021-2027, les crédits seront mobilisés en 2025 afin de poursuivre la mise en œuvre du projet numérique sur le site Vauban.

S'agissant du contrat d'objectif et de moyens, les faibles moyens octroyés (186K€/an sur 3 ans) seront mobilisés pour offrir de nouveaux services aux étudiants et verra le lancement de la cellule Europe au sein de la direction de la recherche.

3. Les orientations stratégiques 2025

Cette lettre de cadrage budgétaire bien que particulière au regard du contexte institutionnelle suivra la trajectoire tracée ces dernières années.

- 1. Réussir la mise en œuvre de l'établissement public expérimental et l'intégration de l'antenne de Mende**
- 2. Poursuivre la structuration et le développement de la recherche**
- 3. Développer l'offre de formation en créant de nouvelles formations**
- 4. Transition écologique et énergétique**
- 5. Valoriser les initiatives et apporter un soutien à la vie étudiante**
- 6. Pérenniser la dynamique de développement des ressources propres**
- 7. Maîtrise des dépenses de fonctionnement de la masse salariale**

En conclusion, l'année 2025 particulière dans sa préparation budgétaire eu égard au contexte institutionnel, la phase de dialogue de gestion nécessaire pour évaluer les besoins des responsables de crédits débutera dans le courant du premier trimestre 2025 et suivra les objectifs ci-dessus. Toutefois, en application du projet de décret, la répartition des principales masses sera finalisée dans le courant du mois d'octobre et sera présenter au conseil d'université de décembre.

Le Président de l'Université

Benoit ROIG